



Bruxelles, le 06 -05- 2021

## NOTE D'INFORMATION

SUITE AUX MESURES D'ASSOUPLISSEMENT PRISES RELATIVEMENT A LA COVID-19, J'AI DECIDE DE CE QUI SUIT POUR LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION D'EMBARQUEMENT :

- LA PRODUCTION D'UN PASSEPORT ET DU BILLET D'AVION COMME SEULES EXIGENCES ;
- LE DEPOT SUIVI DE LA DELIVRANCE SEANCE TENANTE ( PLUS D'HEURE DE DEPOT ET DE RETRAIT) ;
- L'OBLIGATION DU TEST PCR NEGATIF POUR TOUT VOYAGEUR SE RENDANT AU SENEGAL (DOCUMENT A SOUMETTRE A L'EMBARQUEMENT L'AEROPORT).

IL RESTE ENTENDU QUE LES VOYAGEURS RELEVANT DE LA CATEGORIE C SOUMISE AU REGIME DE LA CONSULTATION PREALABLE OBLIGATOIRE, SERONT ADMIS A ENTRER DANS LE TERRITOIRE SENEGALAIS QUE SUR AUTORISATION DUMENT DELIVREE PAR LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

J'ATTACHE DU PRIX AU RESPECT SCRUPULEUX DE LA PRESENTE NOTE DE SERVICE QUI ANNULE TOUTES LES DISPOSITIONS ANTERIEURES RELATIVES A LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION D'EMBARQUEMENT

L'Ambassadeur

AMADOU DIOP

